

PLATEFORME CAREL (LMOPS)

Charte des utilisateurs (Maj 05/12/2022)

PRÉAMBULE :

Cette charte expose les obligations auxquelles sont tenus les utilisateurs de la plateforme CAREL du LMOPS.

Il est préalablement défini qu'est considéré comme utilisateur :

- Toute personne (membre, collaborateur, académique ou industriel) faisant appel aux services de la plateforme.
- Tout intervenant ponctuel sur un instrument : privé, extérieur ou intérieur au service.

CHAPITRE 1 : CONDITIONS D'ACCES A LA PLATEFORME ET D'OUVERTURE DE PROJET

La plateforme est ouverte à tous les utilisateurs (membres, académiques ou industriels) en France et à l'étranger. L'accès pour les membres des laboratoires du pôle M4 est gratuit.

Pour accéder aux équipements de la plateforme, l'utilisateur doit adresser sa demande aux responsables de la plateforme, en décrivant les grandes lignes de la demande afin de préciser les mesures souhaitées et obligatoirement signer la charte utilisateur.

L'ouverture d'un projet de recherche nécessite un accord préalable entre le responsable scientifique de la plateforme concernée et l'utilisateur afin de formaliser les objectifs du projet et les attentes et devoirs de chaque partie.

La faisabilité du projet est évaluée par les responsables de la plateforme en analysant à la fois les contraintes technologiques et humaines. La plateforme se réserve ainsi le droit de refuser l'exécution d'un projet qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser dans des conditions techniquement satisfaisantes.

CHAPITRE 2 : ECHANTILLONS ET PRODUITS DANGEREUX

Les échantillons et les produits dangereux associés sont la propriété de l'utilisateur. Les échantillons sont sous la responsabilité de leur propriétaire. En cas d'abandon ou d'oubli sur la plateforme, les échantillons seront soit renvoyés au propriétaire, à ses frais, soit détruits à ses frais également. L'utilisateur s'engage à fournir aux responsables de la plateforme et/ou de l'équipement toutes les informations sur leurs échantillons concernant les risques potentiels (produits chimiques, nature, ...) pour les manipulateurs et/ou le matériel. Les responsables se réservent le droit de ne pas autoriser une prestation si les échantillons présentent des risques trop importants.

Les appareils de la plateforme CAREL sont mis à disposition de l'utilisateur à l'exception de ceux listés ici :

- Profilomètre Optique ProFilm3D
- Profilomètre mécanique Bruker
- Banc de mesure de Photocourant (Hors projet spécifique)

CHAPITRE 3 : MISE A DISPOSITION DES APPAREILS

L'utilisateur est (ou devient après formation par le responsable de l'appareil) autonome pour l'exécution de son projet. La manipulation des appareils non mis à disposition est limitée aux responsables des appareils et, le cas échéant, aux personnes compétentes dans la maîtrise de ce type de technique.

L'utilisateur se voit confier un système fragile. Il est donc responsable de la détérioration de ce système et s'engage à rembourser le montant des pertes occasionnées en cas de mauvaise utilisation ou de non-respect des consignes d'utilisation.

Tout utilisateur doit respecter les procédures d'utilisation. Ces procédures sont disponibles à proximité des instruments. Elles sont établies et modifiables uniquement par le personnel de la plateforme selon les spécifications des fournisseurs de matériel. Il est donc indispensable de suivre avec attention les modes opératoires des équipements. En cas de doute, demander au responsable de l'équipement.

L'accès est géré uniquement par le responsable de l'appareil qui assure sa préparation, la formation initiale de l'utilisateur si nécessaire, et la gestion du planning de réservation afin de satisfaire au mieux les demandes des utilisateurs. Il est donc impératif que les demandes de réservation soient émises le plus tôt possible par mail au minimum 24-48h à l'avance.

Heures d'ouverture de la plateforme : Du lundi au vendredi de 8H30 à 17H00. En dehors de ces créneaux, une demande devra être faite auprès du responsable de la plateforme. L'utilisateur est responsable de la sauvegarde et de l'archivage de ses données. Les clés USB ne sont pas autorisées sur les systèmes de la plateforme. Le transfert de fichiers doit se faire via les outils mis à disposition par l'Université de Lorraine ou la plateforme elle-même.

CHAPITRE 4 : ENGAGEMENT DE LA PLATEFORME

Dans le cadre de la démarche qualité entreprise par la plateforme CAREL du LMOPS, la plateforme s'engage à satisfaire les besoins de ses utilisateurs par le développement actualisé de son savoir, le perfectionnement de ses équipements et l'amélioration continue de son organisation, ceci en conformité avec les exigences réglementaires et légales.

La plateforme vous garantit la maîtrise de vos projets par la qualité et la traçabilité des résultats qu'elle vous fournit. Elle s'engage auprès de ses utilisateurs à :

- Assurer un accompagnement et des services de qualité.
- Former l'utilisateur afin qu'il soit autonome sur certains appareils mis à disposition (cf. chapitre 3).
- Fournir les consommables indispensables au bon fonctionnement des appareils.
- Informer l'utilisateur de tout dysfonctionnement de nature à impacter son projet.
- Répondre à toute réclamation d'un utilisateur.

CHAPITRE 5 : REGLES D'HYGIENE & SECURITE

Chaque utilisateur est tenu de respecter les règles d'hygiène et de sécurité et de bonnes pratiques de laboratoire. Pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité, il est primordial de respecter les règles suivantes :

- Ne pas manger ou boire dans les locaux.
- Porter une blouse et des gants si nécessaire.
- Respecter le tri sélectif réalisé au sein de la plateforme (déchets non contaminés, verre, déchets chimiques liquides, déchets biologiques ...)
- Respecter les consignes Hygiène et Sécurité affichés en cas d'évacuation des locaux notamment (alarme incendie, ...).
- S'assurer de laisser les espaces de manipulations propres et rangés après utilisation.

CHAPITRE 6 : STOCKAGE ET CONSERVATION DES DONNÉES

La plateforme s'engage à conserver les données obtenues pendant 1 mois après la clôture du projet.

CHAPITRE 7 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les données scientifiques obtenues pour les projets en tant que « prestation académique ou industrielle » sont la propriété exclusive du laboratoire de recherche et/ou de l'utilisateur qui mène l'expérimentation. Toute utilisation de ces données, au titre de la plateforme, ne pourra se faire qu'après accord explicite de l'utilisateur ou de son responsable.

Pour les projets menés en tant que « collaboration », la plateforme se réserve le droit d'exploiter les données techniques obtenues sur les échantillons dans le but d'amélioration continue de ses services et de la qualité de ses prestations.

Chaque partie s'engage à ne pas publier, ni divulguer, les informations scientifiques ou techniques appartenant à une autre partie, dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du projet.

CHAPITRE 8 : VALORISATION ET PUBLICATIONS DES TRAVAUX

Pour les projets menés en tant que « prestation académique ou industrielle », l'apport technologique ou technique de la plateforme doit être reconnu et mentionné clairement dans tout document utilisant les résultats obtenus sur la plateforme. Par exemple dans la section « Acknowledgment » et « Material & Methods » de la publication ou du rapport. La règle de citation utilisée est la suivante :

« The authors gratefully acknowledge Mr. Sidi Hamady and Mr. Queny Kieffer from Carel Platform (LMOPS, Université de Lorraine & CentraleSupélec, <https://lmops.univ-lorraine.fr/>) for their help in instrumentation and electrical measurements. »

Pour tout travail effectué en tant que « collaboration », l'utilisateur s'engage à associer la ou les personne(s) de la plateforme impliquée(s) dans le projet en tant que co-auteur(s) des publications/communications utilisant les résultats obtenus sur la plateforme.

CHAPITRE 9 : ENQUETE DE SATISFACTION

Dans le cadre de la démarche qualité entreprise par la plateforme CAREL et dans un but d'amélioration continue, une enquête de satisfaction après envoi des résultats sera envoyée à chaque utilisateur pour chaque projet.

CHAPITRE 10 : ACCEPTATION DE LA CHARTE

En signant la présente charte, l'utilisateur s'engage à respecter les conditions d'accès et de travail sur la plateforme, et plus largement les différentes règles énoncées dans cette charte. Toute personne ne respectant pas les engagements du présent document, ainsi que les protocoles en vigueur sur la plateforme ou toute autre recommandation concernant l'hygiène et la sécurité, peut se voir interdire l'accès à la plateforme par les responsables.

Fait à _____

Le ____ / ____ / ____

L'utilisateur
(Mention « lu et approuvé », nom, signature)

Le responsable de la plateforme
(Nom, signature)